

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOIX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement
des Groupes d'Elus constitués au sein du Conseil - Approbation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96/404 du 24 Mai 1996 le Conseil de Communauté a approuvé les modalités de prise en charge des rémunérations des personnels affectés auprès de chaque groupe d'Elus, en application des dispositions de l'article 27 de la loi 95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique.

Ces dispositions ont été reprises et complétées par la circulaire du 6 Mars 1995, publiée au Journal Officiel du 26 Mars 1995, émanant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Ces dépenses regroupent les frais relatifs à l'affectation d'un local, à l'achat de matériel de bureau ou à la prise en charge des frais de documentation, d'affranchissement du courrier et de télécommunications. Elles ne sont pas plafonnées et il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer le montant.

Cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Les critères de répartition des dépenses sont calculés sur une partie fixe, répartie de façon égale entre les quatre groupes d'Elus qui ont été constitués et une partie modulable, chiffrée au prorata de la répartition de chacun des groupes au sein du Conseil.

Il est proposé aujourd'hui de répartir la somme de 64 056 € prévue au budget primitif de l'exercice 2005 à l'article 6562, de la façon suivante :

GROUPES	NOMBRE DE SIEGES	PARTIE FIXE	PARTIE MODULABLE	TOTAL
Communauté d'Avenir	58	5 338	20 640	25 978
Socialiste	46	5 338	16 370	21 708
Communiste et Apparenté	10	5 338	3 559	8 897
Verts	6	5 338	2 135	7 473
TOTAL	120	21 352	42 704	64 056

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 MARS 2005

Mme ODETTE EYSSAUTIER